

LE DOSSIER DOIT OBLIGATOIREMENT COMPORTER :

- Le dossier de candidature complété, daté et signé
- Photocopie des 3 derniers bulletins scolaires
- Photocopie du dernier diplôme obtenu ou relevé de notes
- Lettre de motivation (Raisons pour lesquelles vous souhaitez être candidat à la formation et projet professionnel, précisez si apprentissage ...)

DOSSIER A RETOURNER POUR LE VENDREDI 28 avril 2023

Par e-mail de préférence : secretariateleveslhtb@ac-bordeaux.fr

**LYCÉE BIARRITZ ATLANTIQUE
SECRÉTARIAT DES ELEVES
Mention Complémentaire
2 rue Francis Jammes BP 167
64204 BIARRITZ**

A l'issue de la commission de classement, les notifications de décision seront transmises par courrier

DOSSIER DE CANDIDATURE

**MENTION COMPLÉMENTAIRE
 « CUISINIER EN DESSERT DE RESTAURANT »**

SCOLAIRE

APPRENTISSAGE

| <u>IDENTIFICATION DE L'ELEVE :</u> | | |
|------------------------------------|---------------------|--|
| NOM: | Prénom : | Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> |
| Date de Naissance : | Lieu de Naissance : | |
| Adresse : | | |
| Ville : | Code Postal : | |
| Portable : | | |
| Téléphone : | | |
| MAIL : | | |

| <u>IDENTIFICATION RESPONSABLES LEGAUX</u> | | |
|---|-------------|---------|
| LÉGAL 1 : | | |
| NOM | Prénom | Parenté |
| Adresse | | |
| Ville | Code Postal | |
| Téléphone | Portable | |
| Mail | | |
| LÉGAL 2 : | | |
| NOM | Prénom | Parenté |
| Adresse (si différente du parent n°1) : | | |
| Ville | Code Postal | |
| Téléphone | Portable | |

Mail

Scolarité : (à compléter obligatoirement)

| SCOLARITÉ ANTÉRIEURE | | | | |
|----------------------|------------------------|--------|------|------|
| Année Scolaire | Nom de l'Établissement | Classe | LV 1 | LV 2 |
| 2021 - 2022 | | | | |
| 2022 - 2023 | | | | |

Diplômes et Qualifications

Préciser la spécialité et l'option

- CAP-BEP.....
- BAC PRO.....
- BAC TECHNO.....
- BTS.....
- AUTRES (préciser).....

| RÉCAPITULATIF DES VOEUX | | |
|-------------------------|--------------------|-----------------------|
| RANG | FORMATION DEMANDÉE | ETABLISSEMENT DEMANDÉ |
| 1 | | |
| 2 | | |
| 3 | | |

Fait à :

Le :

Signature Responsable Légal :

Signature Elève :

| CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION | | |
|--|--|---|
| Avis du Chef d'Établissement d'origine | Très Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> | Signature du Chef d'Établissement d'origine |
| Avis du Chef d'Établissement d'accueil | Très Favorable <input type="checkbox"/> Réservé <input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> | Signature du Chef d'Établissement d'accueil |
| Décision d'affectation | Admis en Liste Principale <input type="checkbox"/> Liste supplémentaire <input type="checkbox"/> Refusé <input type="checkbox"/> ⇒ N° de décision ⇒ Motif de refus | |

Annexe 1

| conditions d'accès et d'inscription à l'examen des MC du domaine de l'hôtellerie-restauration | | |
|---|---|--|
| diplôme | Ar. création | Conditions d'accès à la formation |
| MC Employé Barman <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 16/05/97 03/04/08 <i>modification</i> MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Sommelier <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 31/07/96 A 01/01/08 <i>modification</i> MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① Diplôme de niveau V des secteurs relevant de l'hôtellerie et de la restauration</p> <p>② soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Cuisinier en Desserts de Restaurant <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 31/07/97 A 03/04/08 <i>modification</i> MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① Diplôme de niveau V des secteurs de la restauration</p> <p>② soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Employé Traiteur <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 13/11/89 modifié A 13/09/00 (BO HS 7 du 29/11/01) A 10/05/04* MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① Diplômes requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BEP hôtellerie-collectivités, option cuisine, BEP hôtellerie-restauration, option cuisine, BEP alimentation • CAP cuisinier, CAP cuisine, CAP charcutier préparation traiteur, CAP charcutier traiteur, CAP boulanger, CAP préparateur en produits carés, CAP poissonnier, CAP pâtissier glacier chocolatier confiseur, certificat technique des métiers boulanger-charcutier-traiteur** • Brevet de compagnon boulanger-charcutier délivré par les chambres de commerce d'Alsace et de Moselle • Baccalauréat professionnel métiers de l'alimentation ou restauration, Baccalauréat technologique hôtellerie <p>② sur décision du recteur : <i>candidats ayant accompli une formation à l'étranger de niveau comparable et dans un secteur en rapport avec la finalité des diplômes susmentionnés</i></p> <p>soit aux candidats justifiant de trois ans de pratique professionnelle dans la profession considérée</p> <p>① Diplômes requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CAP cuisinier • BEP hôtellerie-restauration <p>② sur décision du recteur après avis IEN : candidats remplissant les conditions définies à l'art. 6 décret 28/03/01 (peuvent également être admises en formation les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et titres mentionnés)</p> <p>Même conditions que ci-contre.</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Art de la cuisine allégée <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 24 mars 2006 MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>Même conditions que ci-contre.</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Accueil-réception <i>référéntiel</i> | l'arrêté du 31 mars 2008 MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① candidat titulaire d'un baccalauréat</p> <p>② soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC accueil-réception</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC Organisateur de réception <i>référéntiel</i> | l'arrêté 09/05/03 <i>création</i> A 26/08/07* MC de niveau V | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>Même conditions que ci-contre.</p> <p>① baccalauréat technologie hôtellerie et baccalauréat professionnel restauration + BP cuisine et BP restaurant*</p> <p>② sur décision du recteur après avis IEN : candidats titulaires du baccalauréat professionnel/métiers de l'alimentation et les candidats remplissant les conditions définies à l'art. 6 décret 28/03/01 (peuvent également être admises en formation les personnes ayant accompli à l'étranger une formation sanctionnée par un diplôme ou un titre d'un niveau comparable aux diplômes et titres mentionnés)</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |
| MC télébilléteri et services Voyages | l'arrêté du 12 septembre 1995 MC de niveau M | <p>Conditions d'inscription à l'examen</p> <p>① candidat titulaire d'un baccalauréat ou d'un brevet de technicien tourisme</p> <p>② soit aux candidats ayant accompli trois ans d'activité en rapport avec la finalité de la MC télébilléteri et services voyages</p> <p>① Candidat relevant des conditions énoncées ci-contre et ayant suivi la formation préparant à ce diplôme</p> <p>② Les candidats ayant occupé pendant trois ans au moins à la date du début des épreuves un emploi dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du diplôme</p> |